



Deduction Conges payes

Par **Ganou54**, le **16/10/2019** à **14:36**

Bonjour,
Depuis septembre j'ai demandé à aménager mon temps de travail de 35h répartis comme suit:
Lundi mardi jeudi 8h 12h / 13h 17h
Mercredi 8h 12h
Vendredi 8h 12h / 13h 16h
Je veux poser un mercredi matin soit 4h et le lendemain toute la journée.
Mon employeur me dit qu'il doit déduire 2 jours de congés payés, a t'il le droit ?
Pour info je suis dans le secteur privé
Merci d'avance pour vos réponses

Par **Lag0**, le **16/10/2019** à **15:53**

Bonjour,
Un jour de congé est un jour de congé, peu importe si vous travaillez habituellement 1 heures ou 8 heures ce jour là.
Donc quand vous prenez un mercredi en congé, cela vous décompte bien un jour de congé.
Votre employeur a donc tout à fait raison, si vous prenez un mercredi et un jeudi, cela vous décompte 2 jours.
Et si vous prenez mercredi / jeudi / vendredi, cela vous fait 4 jours de congé...

Par **Ganou54**, le **16/10/2019** à **18:59**

Bonjour merci de votre réponse.
Cependant pourquoi 4 jours déduits si je prends du mercredi au vendredi inclus ? Ça ne fait que 3 jours travaillés
Également si je prends un lundi ou je bosse 8h au lieu de 7, combien d'heure de travail doit on me décompter ?

Par **Lag0**, le **16/10/2019** à **19:12**

Pourquoi 4 jours ? Parce que le samedi est un jour ouvrable et est donc décompté des congés.
Pour le décompte en jours ouvrables, on commence à compter au premier jour ouvré où vous auriez du travailler et on arrête le dernier jour ouvrable avant la reprise. Donc dans mon exemple, mercredi / jeudi / vendredi / samedi = 4 jours...
Également si je prends un lundi ou je bosse 8h au lieu de 7, combien d'heure de travail doit on me décompter ?
Qu'entendez-vous par "combien d'heure de travail doit on me décompter" ? Vous décompter de quoi ?